

Appel à candidatures
pour une résidence d'éducation artistique et culturelle
sur le quartier Les Pommeraies
Année 2017-18



Cadre de la résidence

Dans le cadre du projet *Quartiers en scène*, la ville de Laval, le Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, et l'Education Nationale souhaitent mettre en oeuvre des résidences d'action territoriale pour l'année 2017/2018.

Celles-ci se définissent comme des résidences d'éducation artistique et culturelle destinées aux habitants du territoire. Elles reposent sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : la pratique artistique, la pratique culturelle et le partage des savoirs. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en oeuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ce projet s'intègre dans la réflexion menée par la ville de Laval autour d'une politique globale d'éducation artistique et culturelle et la mise en place du « parcours d'éducation artistique et culturelle ». Il concerne les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Grand Saint-Nicolas, les Fourches et les Pommeraies. Il doit s'inscrire dans les attendus d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturel (CLEAC), en cours de rédaction. Initié en 2012 et retenu au titre de l'expérimentation nationale lancée par le Ministère de la Culture autour de la notion de parcours d'EAC, *Quartiers en scène* vise à sensibiliser les enfants et les jeunes de 8 à 15 ans à l'art et à la culture, sur tous leurs temps de vie. Un élargissement de l'action est possible à d'autres publics (petite enfance, adultes...), et sera à déterminer avec les partenaires de proximité.

Une place importante est laissée au volontariat et à la co-construction du projet dans toutes ses phases, afin de renforcer des liens avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire. Dans ce cadre, deux résidences d'action territoriale ont déjà eu lieu sur le quartier des Pommeraies. Une première en 2015-2016 a développé un projet dans le champ des arts plastiques, une deuxième résidence en 2016-2017 s'est développée autour d'une thématique architecture.

Les objectifs visés supposent, au delà de la qualité artistique du travail de la compagnie, une implication forte du (ou des) artiste(s) et une capacité à transmettre un savoir faire à un public initié, comme non initié.

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste ou un collectif issu des arts visuels, et plus particulièrement de l'univers de la culture urbaine, en capacité de travailler en lien avec les oeuvres du Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers.

Cette résidence se déroulera sur le quartier Les Pommeraies. La recherche et la production de l'artiste-résident prendra en compte les enjeux déclinés par les partenaires, la spécificité du territoire d'ancrage et l'importance des liens tissés entre chacun des acteurs du projet.

Le quartier Les Pommeraies à Laval

La ville de Laval compte 53 000 habitants au coeur d'une agglomération de 100 000 habitants. Le quartier des Pommeraies concentre de grandes difficultés en matière d'emploi, de logement et de "vivre ensemble", mais bénéficie d'équipes expérimentées et stables. Ce territoire compte plusieurs établissements scolaires (3 écoles et 1 collège). Le quartier compte également une crèche, une maison de quartier, un accueil de loisirs et un pôle ados. On y trouve également un foyer des jeunes travailleurs et une auberge de jeunesse. Par ailleurs, un musicien intervenant du Conservatoire (référent), très impliqué sur le quartier, y propose, chaque semaine, des cours de steel drum. Compte tenu de la résidence envisagée, le projet steel drum s'orientera sur la thématique du street art au cours de l'année scolaire 2017/2018.

Définition de la résidence d'Education Artistique et Culturelle

La résidence d'action territoriale, organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle, repose sur une forte disponibilité de l'artiste, durant deux mois minimum (soit 8 semaines de présence effective) pouvant être échelonnés, ainsi que sur une diffusion de son oeuvre en lieux dédiés ou non. Ces actions doivent être préparées en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives, culturelles et sociales déjà impliquées dans le domaine des arts et de la culture et désireuses de s'y inscrire.

Il est essentiel que les artistes en résidence aient des capacités de dialogue, d'écoute, de mise en commun des envies et des besoins des habitants et des partenaires. Le projet doit être suffisamment clair pour être saisi par les partenaires et suffisamment ouvert pour que chacun y contribue.

Ces actions peuvent avoir lieu au sein des établissements scolaires, des maisons de quartiers, des centres de loisirs, dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident et à ses partenaires locaux. Le projet devra tenir compte de la singularité et la spécificité du quartier et ainsi que des envies et contraintes des partenaires.

Objectifs

Au-delà des enfants et des jeunes, il s'agit de toucher l'ensemble de la population d'un quartier dans le cadre d'une éducation artistique tout au long de la vie.

- **Sensibiliser** à l'art et à la culture, familiariser avec les ressources culturelles de son environnement, faire découvrir le monde de la création artistique.
- **Encourager une pratique artistique et culturelle** (fréquentation des lieux), **et une appropriation des oeuvres**, des ressources et des structures culturelles, en veillant à la cohérence, la continuité, l'équité, et la diversité des actions ainsi mises en place ou proposées
- **Compenser les déséquilibres d'accès à la culture**, en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones prioritaires.
- **Favoriser la rencontre** entre artistes professionnels et habitants.
- **Impliquer l'ensemble des acteurs** de la culture et des quartiers, sur l'ensemble des temps de vie.
- **Favoriser une culture vivante et variée**, nourrie de tous les domaines artistiques allant du spectacle vivant au patrimoine.

Le projet : les échappées d'œuvres

Le projet ambitionne la création d'un parcours reliant le quartier des Pommeraies au Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers par le street art.

L'artiste ou la compagnie devra identifier en lien avec les partenaires les différents lieux d'un cheminement sur lesquels les créations pourront prendre place. Une fois ces lieux identifiés et leur nombre défini précisément (propriétés privées, mobiliers urbains...), le Musée se charge de faire le lien avec les propriétaires pour confirmer la faisabilité.

Les œuvres réalisés seront inspirés de la collection du Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers.

En lien avec les partenaires et en fonction du nombre de lieux définis, l'artiste ou la compagnie choisira des œuvres du Musée pour en extraire un motif (silhouettes de personnage, éléments d'architectures, élément de paysage naturel...) qui sera ensuite réinterprété sur chacun des lieux identifiés. La réalisation des œuvres sera assurée dans le cadre d'ateliers avec les partenaires et menée par l'artiste ou la compagnie.

Afin d'assurer un ensemble cohérent et du lien entre chacune des œuvres, il est proposé d'imaginer une histoire à partir des créations :

Un élément spécifique (comme un personnage) devra être présent avec chaque œuvre, associé avec un logo QES afin que les créations soient bien identifiées comme faisant partie du projet. A partir de l'élément

spécifique, il est envisagé la création d'une histoire permettant de relier chaque point du parcours. Cette histoire, écrite directement avec les partenaires, sera rédigée en lien avec la Lecture Publique dans le cadre d'ateliers d'écriture. A la manière d'un cadavre exquis, chaque structure raconte un extrait de l'histoire.

Le déroulement du projet

En amont de la période de résidence

L'artiste ou le collectif rencontre, en premier lieu, les services culturels concernés. Il participe, ensuite, à plusieurs rencontres au cours desquelles il présentera son travail et sa démarche artistique. Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs, sociaux et culturels locaux. Le comité de territoire servira de cadre à cette première rencontre.

Au cours de la première semaine de résidence

L'artiste-résident découvre le territoire et rencontre les différentes équipes éducatives, sociales et culturelles. Ces rencontres ont pour objectif de permettre aux équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste-résident et de voir quels types de projets ils peuvent développer conjointement. L'artiste-résident est également invité à évoquer la manière dont il aimerait faire percevoir sa démarche et son oeuvre. De la même manière, la communauté éducative liée au projet est invitée à présenter son propre contexte d'exercice professionnel. Il s'agit alors d'évoquer de simples pistes. Durant cette première partie de la résidence, un temps de formation mené par l'artiste-résident sera programmé. Cela constituera une préparation facilitant les actions à venir, partagée par tous les acteurs.

Au cours du reste de la résidence

Le projet se construit entre l'artiste-résident et les différentes équipes professionnelles désireuses de s'impliquer définitivement. Elles peuvent se dérouler sur temps scolaire, périscolaire ou extra-scolaire. Une complémentarité devra être trouvée entre ces différents temps. La présentation d'oeuvres ou les rencontres avec l'artiste, lors de séances ouvertes à tous les publics, permettront aux habitants de prendre connaissance du projet en cours et de favoriser des temps familiaux et intergénérationnels de découverte. La période d'actions devra obligatoirement démarrée au cours du mois de novembre 2017 et pourra se prolonger jusqu'en mai 2018.

La restitution

Un temps de restitution devra être envisagé afin de valoriser le travail effectué tout au long de la résidence. Ce moment pourra être associé à un temps fort de la vie du quartier.

Pilotage de la résidence

Le comité de pilotage, composé d'élus de la Ville (culture, éducation, jeunesse et vie de quartiers), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Education Nationale, de la Direction des Affaires culturelles, de la Direction Générale Adjointe Education Sport et Démocratie Locale, du Cabinet du maire et du chef de projet, valide les candidatures.

Une pré-sélection des candidatures est effectuée par l' élu à la Culture, la Drac, le DAC et l'équipe du Musée d'Art Naïf et d'Arts Singuliers. Celle-ci donnera lieu à un entretien individuel (en présentiel ou à distance selon les contraintes des candidats).

La résidence est coordonnée par le service des musées, sous la responsabilité de la Direction des Affaires Culturelles, qui a pour mission :

- d'accueillir et guider l'artiste-résident dans la découverte du territoire
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- d'organiser les rencontres avec les professionnels et les partenaires du territoire
- d'assurer la mise en oeuvre et la coordination des partenariats
- d'organiser et suivre la réalisation des actions
- d'organiser la diffusion de ses oeuvres
- d'être garant de la cohésion du projet à l'échelle du territoire
- d'assurer le suivi technique et administratif de la résidence-mission

Tous ces professionnels ont pour mission de guider le ou les artistes dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres , de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

Conditions matérielles

L'artiste ou le collectif sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence maximum de 11 000 euros. Cette allocation inclus les frais de transport, de repas et l'achat des matériaux. Le versement de cette allocation sera effectué en 2017 et 2018 selon un échéancier établi par convention.

Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition pour la durée de la résidence. L'artiste ou le collectif doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs des parties est signé avant le début de la résidence entre la ville de Laval et l'artiste ou le collectif résident.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif résidant en France ou à l'international. L'artiste ou le collectif devra avoir à son actif une production régulière et récente dans le champ des arts visuels. Il devra être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action, doit maîtriser l'usage oral de la langue française, doit avoir le permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir

- Un dossier artistique présentant un ensemble d'oeuvres représentatif de la démarche artistique et témoignant de son expérience dans un projet d'éducation artistique et culturelle
- Les périodes possibles de présence
- Une présentation de l'artiste ou du collectif et les CV des intervenants
- Une courte note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de la résidence
- Une liste d'oeuvres disponibles avant, pendant ou après le temps de résidence

La date limite de dépôt des dossiers, version papier **et** numérique, est fixée au 1er octobre 2017.

Par voie postale :

Direction des Affaires Culturelles

14 rue Saint Anne

53000 Laval

ET

Direction Régionale des Affaires Culturelles

service Education artistique et culturelle

1 rue Stanislas Baudry

BP 63518

44035 Nantes Cedex 1

Par voie électronique

cyrielle.langlais@laval.fr, christophe.poilane@culture.gouv.fr et

education-artistique.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Le dossier doit être envoyé en un seul fichier PDF (20 Mo max.).

Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage.